



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 02/07/2026

Séance du 18 juin 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 54

Étaient présents : M. Mohamed AIT-AIL, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 3), M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Franck DEFRASNE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCCART, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 7), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Héléne MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, M. Frédéric PARISE, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Djilalli SAHLAOU, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : M. Patrick JACQUES

Étaient absents : M. Bruno CAIRE, Mme Laura GINIOT, Mme Eléonore METZGER, Mme Manon MONNIER, M. Jean-Pascal REYES

Procurations de vote : Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Bruno CAIRE à M. Guillaume BAILLY, Mme Laura GINIOT à M. Jérémy JEANVOINE, Mme Leïla HANNOUNI à M. Didier GENDRAUD (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Eléonore METZGER à M. Patrick VERDIER, Mme Manon MONNIER à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Pascal REYES à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER

OBJET : 11 - Vital été 2026

Délibération n° 008318

11
Vital été 2026

Rapporteur : M. Frédéric PARISE, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°4	03/06/2026	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport porte sur le projet d'animation estivale Vital'Été 2026

C'est à l'été 2003 que l'opération Vital'Été s'est déclinée pour la première fois, dans le but d'élargir l'offre d'animations tout public et entièrement gratuites dans les domaines culturels, artistiques, créatifs, scientifiques et sportifs, essentiellement à destination des personnes ne partant pas en vacances.

Pour la saison 2025, Vital'Été a joué les prolongations en proposant des animations, spectacles et tournois en soirée et le week-end en complément des animations et activités proposées en journée. Ce sont au total plus de 40 000 inscriptions sur les activités proposées qui ont été recensés sur l'ensemble des sites. Parmi ce public, 72% était bisontin, 25% grand bisontin et 3% des extérieurs.

Pour cette saison 2026, en complément du site historique du Complexe Sportif Michel Vautrot - Site de la Malcombe, coordonné par la Direction des Sports, Vital'Chailluz et Vital'Outdoor proposeront des activités et animations en lien avec la thématique des activités de plein air et de nature.

1. **Vital'Été Chailluz** - secteur des Grandes baraques :
 - Des ateliers centrés sur la biodiversité, les sciences et l'environnement et les gestes éco-citoyens avec la mobilisation de directions des différentes collectivités (Ville, GBM), du SYBERT et de prestataires engagés sur ces sujets.
 - La fête Forêt'N, une installation estivale permanente dans le jardin de la Petite école dans la forêt, qui offre une approche environnementale autour de la connaissance du milieu forestier.
2. **Vital'Outdoor** – base outdoor Grandes Heures Nature :

Déclinaison de Vital'Été intégrant Vital'Nautique ainsi que des acteurs spécialisés dans les activités de plein air. Vital'Outdoor se déploiera sur la base outdoor Grandes Heures Nature pour proposer de nouvelles activités au public de Vital'Été.
3. **Vital'Equestre** - L'Etrier Bisontin :

Site sportif annexe demandant un environnement particulier.

Depuis 2023, Vital'Été ajuste ses horaires d'ouverture au public afin d'éviter les périodes de la journée où l'ensoleillement est le plus intense.

Vital'Été 2026 ouvrira ses portes du **lundi 6 juillet au vendredi 21 août 2026**, soit 7 semaines d'exploitation :

- Vital'Été Malcombe : du 6 juillet au vendredi 21 août 2026 de 9h30 à 12h30 et de 16h à 19h
- Vital'Été Chailluz : du 7 juillet au samedi 22 août 2026 de 14h00 à 18h30
- Vital'Outdoor : du 15 juillet au 31 juillet 2026 de 9h30 à 12h30 et de 16h à 19h

Pour garantir le fonctionnement de Vital'Été, de nombreuses associations locales sont mobilisées (associations sportives, culturelles et d'éducation populaire et de quartier) en plus du personnel municipal. Ainsi, cette opération contribue également à renforcer le positionnement des structures locales comme acteurs du dynamisme et de la diversité des pratiques à Besançon.

Le règlement fixant les modalités de fonctionnement de l'opération et les engagements pris par l'ensemble des visiteurs est annexé à la présente délibération.

Organisation générale

Vital'Été Malcombe 2026 s'organisera selon des modalités suivantes :

- **Les espaces sportifs**, organisés avec les éducateurs sportifs du mouvement sportif bisontin et la Direction des Sports.
- **Les espaces « Pitchouns »** (parents - enfants 0-6 ans) et **« Arts & Création »** (enfants 6-14 ans - familles), animés par les Francas du Doubs.
- **L'espace « santé »**, proposé par la Direction Santé Publique et ses partenaires composé de plusieurs ateliers ludiques et interactifs. Cet espace fonctionnera du 6 au 24 juillet 2026.
- **L'espace « Cultures Urbaines»**, coordonné par l'ASEP autour de toutes les activités urbaines sportives, artistiques et culturelles du 20 juillet au 5 août. Action menée dans le cadre de la convention ASEP/Cultures Urbaines (Directions Sports, Vie des Quartiers et de l'Action Culturelle).
- **L'espace « Besançon, ville d'art et d'histoire »** proposé par la Direction Patrimoine Historique pour la quatrième fois cet été du 06 juillet au 22 août. L'espace proposera plusieurs ateliers créatifs et ludiques (en 2 et en 3D), ainsi que des jeux de société, permettant de découvrir le patrimoine de la ville et l'histoire des sports à Besançon.
- **Les animations « Sciences & Environnement »**, coordonnées par la Mission Développement durable (MDD), à caractère ludique permettront d'aborder les enjeux environnementaux et de découvrir les richesses de la nature, par le biais de jeux, d'expériences, de techniques d'observations et d'échanges. À la Malcombe, elles se tiendront certains jours dans différents espaces de Vital'Été, en coopération avec leurs coordonnateurs.

Vital'Été Chailluz, situé sur le site de Petite école dans la forêt aux Grandes baraques et coordonné par la Direction Biodiversité et Espaces Verts et la Mission Développement durable, sera ouvert du mardi 7 juillet au samedi 22 août 2026 de 14h à 18h30 hors jours fériés.

Pour cet été 2026 et comme c'est le cas depuis 2022, l'offre de Vital'Été sera disponible dans son intégralité depuis l'application smartphone gratuite « Sport à Besançon », ainsi que sur le site web « besancon.fr ».

Déclinaison Budgétaire

Vital'Été dans sa dimension transversale impliquant de multiples directions de la Ville comprend des dépenses dont les crédits sont issus de l'ensemble de ces secteurs selon la déclinaison suivante :

- Espaces Sportifs (116,7K€)

Pour permettre la mise en œuvre des espaces sportifs tout au long de l'été, la Direction des Sports procède, au versement de subventions au profit des associations en charge de l'animation des espaces.

Dans un premier temps, il est proposé l'attribution des subventions présentées ci-dessous pour les associations ayant déjà confirmées leur participation à Vital'Été 2026. Les montants prennent en compte le temps de présence prévisionnel de chacune des structures associatives :

Etrier Bisontin	2 000 €
Olympique de Besançon	1 450 €
Amicale Cycliste Bisontine	1 200 €
Sporting Futsal Besançon	1 300 €
Besançon Volley Ball	2 250 €
La Décoche Bisontine	2 600 €
BMX Besançon	1 150 €
Indépendante Comtoise	1 100 €
Tour, prends garde	1 700 €
Pétanque Franc-comtoise	1 200 €
District de Pétanque de Besançon	1 200 €
Local Boxe Club	2 000 €
Besançon Floorball	600 €

Le soleil brille pour tout le monde	250 €
Volant Bisontin	200 €
PSB Judo	1 200 €
Association Sportive Orchamps Besançon	850 €
Vesontion Krav Maga	450 €
Shoshin Dojo	500 €

La somme totale, soit 23 200 €, sera imputée sur les crédits existants de la ligne 65.30.65748.0022111.20300.

La programmation de Vital'Été 2026 n'étant pas encore totalement figée, d'autres associations peuvent encore compléter le programme. Aussi, un second rapport sera présenté à l'issue de l'opération Vital'Été afin, de compléter la subvention allouée aux associations ci-dessous si besoin au regard des actions menées mais aussi d'accorder une subvention aux associations qui auraient rejoint le programme de Vital'Été 2026.

Par ailleurs, la direction des sports mobilise des crédits d'exploitation afin de procéder :

- Au recrutement d'animateurs vacataires pour l'encadrement du public : 80 000 €
- A l'achat de matériel et des fournitures indispensables à l'action : 4 000 €
- A quelques prestations : 4 000 €
- A l'achat d'alimentation : 500 €

Enfin, ces volumes financiers n'intègrent pas la valorisation de la mobilisation des personnels permanents (Educateurs sportifs, ATSAM...).

- Espaces « Pitchouns » et « Arts & Création » (52,5 K€)

L'espace « Pitchouns » s'adresse aux enfants de moins de 6 ans accompagnés de leurs parents et propose des activités à dominante ludiques.

L'espace « Arts & Création » s'adresse aux enfants de 6 à 14 ans et à leurs familles et propose des activités culturelles et artistiques.

Ces espaces sont animés par les Francas du Doubs, dans le cadre du contrat de concession de service public (CSP) 2026-2030.

Son financement est supporté par la Direction Vie des Quartiers de la manière suivante :

- Part de la subvention Ville CSP = 52 534 €

- Espace «Santé» (1,530 K€)

Cet espace est mis en œuvre et animé par la Direction Santé Publique du lundi 6 juillet au vendredi 24 juillet 2026 sur le site de la Malcombe. En plus de la mobilisation des personnels permanents de la Direction, nous faisons appel à 2 emplois d'été ainsi qu'à divers intervenants et partenaires. A l'exception des dépenses de personnel, son financement est supporté par la Direction Santé Publique. Il a été porté cette année, à hauteur de 1 530 €.

- Espace Besançon, Ville d'art et d'histoire (8,25 k€)

Du lundi au vendredi, du 06 juillet au 22 août, coordonné par la Direction Patrimoine Historique, l'espace « Besançon, ville d'art et d'histoire » sera animé par deux intervenants pour assurer la mise en œuvre des ateliers plastiques et accompagner les jeunes - et les familles - dans leurs réalisations.

- Matériel 250 €
- Emplois d'été 8000 €

- Espace « Cultures Urbaines » (13 K€)

Cet espace est animé par le centre social ASEP dans le cadre de la convention Ville (Directions des Sports, de l'Action culturelle et de la Vie des quartiers) / ASEP. Il fonctionnera du 20 juillet au 5 août et mobilisera les acteurs locaux engagés dans le développement de ces pratiques.

- ASEP Cras-Chaprais 13 000 €

Cette subvention est financée par 3 directions municipales selon la ventilation suivante :

- Direction des Sports 5 000 €
- Direction Vie des Quartiers 5 000 €
- Direction Action Culturelle 3 000 €

La dépense totale de 13 000 € sera imputée sur les crédits existants de la ligne 65.30.65748.0022111.20300.

- Animations « Sciences & Environnement » (17,750 K€)

Coordonnées et animées par la Mission Développement durable, celles-ci sont dispensées par des intervenants issus des directions de la Ville, de GBM, et du SYBERT. Pour assurer leur diversité, elles mobilisent également différents intervenants associatifs et prestataires, via un conventionnement ou par des prestations.

- Part de la subvention Ville - Convention 2025 avec la LPO (site Malcombe) 1 350 €
- Prestations 10 600 €
 - * dont site Malcombe 5 800 €
 - * dont site Hameau des Grandes Baraques à Chailluz 4 800 €
- Mobilisation de 2 « jobs d'été » (coût chargé - budget RH répartis sur juillet et août) 5 800 €

- Vital'Été Chailluz : Hameau des Grandes Baraques (12,66 K€)

Coordonné par la Direction Biodiversité Espaces Verts et la MDD, cet espace de découverte du vivant sera ouvert au public familial durant 7 semaines.

Le site est ouvert aux usagers de façon libre, sans inscription les après-midis du mardi au samedi. Il est tenu par un CDD de 2 mois (renfort estival DBEV) sous la tutelle des agents de la DBEV et la MDD. L'objectif de cette offre vise à apprendre en s'amusant autour de jeux grandeur nature. Des jeux en autonomie, des activités de plein air.

Viennent compléter également un programme d'ateliers et d'animations, des rendez-vous visibles et sur inscriptions sur l'application « Sport à Besançon ». Programme mené et tourné autour de :

- Des animations aux thématiques éducation à l'environnement et de découvertes de la faune/flore dispensées par les agents de la Ville (La Petite Ecole dans la Forêt)
- Des ateliers autour des gestes éco citoyens dispensés par les agents de la MDD
- La participation d'autres Directions partenaires (Bibliobus, Sport, DEA, Sybert...)
- Pour renforcer l'offre et la diversifier la DBEV mobilise également des prestataires

Ouverture du mardi 8 juillet au samedi 23 août du mardi au samedi de 14h à 18h30

- Prestations (DBEV) 8 000 €
- Renfort saisonnier CDD 2 mois 4 662 €

- Dispositif « À Tire d'Aile » (4,5 K€)

Durant l'été, des jeunes âgés de 14 à 25 ans seront mobilisés sur Vital'Été afin de contribuer à la mise en œuvre des différents espaces d'animation via le dispositif « À Tire d'Aile » (ATA). 5 jeunes par semaine seront mobilisés pour appuyer les directions municipales et les partenaires associatifs présents.

Son financement est supporté par la Direction Vie des Quartiers de la manière suivante :

- Part du budget prévisionnel de fonctionnement 4 510 €

Le budget prévisionnel, hors valorisation des moyens permanents (humains et techniques) mobilisés, de l'opération Vital'Été 2026 s'élève à **221 892 €** ventilés de la manière suivante :

- Direction des Sports 116 700 €
- Direction Vie des Quartiers 62 000 €
- Mission Développement Durable 17 750 €
- Direction de l'Action Culturelle 3 000 €
- Direction Santé Publique 1 530 €
- Direction Biodiversité Espaces Verts 12 662 €
- Direction Patrimoine Historique 8 250 €

La Ville prend en charge les dépenses par mobilisation de ses moyens permanents et sur les crédits inscrits au BP 2026 de la Directions des Sports, Direction Vie des Quartiers, Mission Développement Durable, Direction Santé Publique, Direction de l'Action Culturelle, Direction Biodiversité Espaces Verts, Direction Patrimoine Historique et Contrat de Ville.

Pour cette opération, la Ville a sollicité un soutien financier auprès de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole et des services de l'État.

L'ensemble de ces subventions feront l'objet d'un versement en une fois au bénéficiaire à compter de sa notification.

Elles seront restituées, en partie ou en totalité, en cas d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme à l'objet pour lequel elles ont été attribuées.

Le bénéficiaire devra se soumettre aux modalités de contrôle telles que définies à l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales.

M. Pascal ORLANDI (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve le principe de la mise en œuvre de Vital'Été 2026,**
- **approuve le règlement de Vital'Été, annexé à la présente délibération,**
- **attribue les subventions aux associations mobilisées dans la mise en œuvre d'actions dans le cadre de Vital'Été 2026, pour un montant total de 36 200 € :**

ASEP	13 000 €
Etrier Bisontin	2 000 €
Olympique de Besançon	1 450 €
Amicale Cycliste Bisontine	1 200 €
Sporting Futsal Besançon	1 300 €
Besançon Volley Ball	2 250 €
La Décoche Bisontine	2 600 €
BMX Besançon	1 150 €
Indépendante Comtoise	1 100 €
Tour, prends garde	1 700 €
Pétanque Franc-comtoise	1 200 €
District de Pétanque de Besançon	1 200 €
Local Boxe Club	2 000 €
Besançon Floorball	600 €
Le soleil brille pour tout le monde	250 €
Volant Bisontin	200 €
PSB Judo	1 200 €
Association Sportive Orchamps Besançon	850 €
Vesontion Krav Maga	450 €
Shoshin Dojo	500 €

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 1

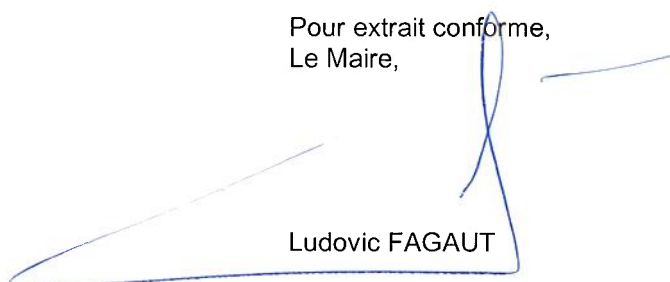
*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Le Secrétaire de séance,



Patrick JACQUES,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Ludovic FAGAUT

VITAL'ETE 2026 REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE

L'opération Vital'Été est un espace gratuit de loisirs ouvert au public au cours de la période estivale.

Le dispositif est ouvert à tous : familles, adultes, adolescents, enfants, personnes en situation de handicap. Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés de leurs parents.

En fréquentant cette opération, les visiteurs s'engagent à se conformer au présent règlement.

Article 1 – Période d'exploitation

L'opération Vital'Été est ouverte chaque semaine du lundi au samedi, hors jours fériés du lundi 6 juillet au samedi 22 août 2026.

Article 2 – Sites d'animation

Pour cette saison 2026, Vital'Été se déroulera sur le site historique du Complexe Sportif Michel Vautrot - Site de la Malcombe, plus adapté pour proposer une offre la plus large et diversifiée possible, d'autres espaces d'animations satellites resteront activés :

- Vital'Été Chailluz, sur le secteur des Grandes baraques, proposera des ateliers centrés sur la biodiversité, les sciences et l'environnement.
- Vital'Outdoor, avec l'intégration de Vital'Nautiques proposé par le SNB Canoë Kayak et SNB Aviron, enrichit d'un programme d'animations orienté sur les activités de plein air et de nature.
- Vital'Équestre, avec l'Etrier Bisontin.

Vital'Été ouvrira du lundi 6 juillet au samedi 22 août :

- Vital'Été Malcombe, du lundi 6 juillet au vendredi 21 août de 9h30 à 12h30 et de 16h à 19h (hors jours fériés)
- Vital'Été Chailluz, du mardi 7 juillet au samedi 22 août de 14h à 18h30 (hors jours fériés)

Article 3 – Conditions de participation

La participation aux animations se fait selon deux modalités :

- Sur réservation préalable :
 - o Depuis l'application smartphone « Sport à Besançon »
 - o Sur le portail web dédié accessible depuis www.besancon.fr
- Librement directement sur site, en se présentant à l'accueil et selon les places disponibles.

L'opération Vital'Été ayant pour objectif de permettre au plus grand nombre de bénéficier des activités proposées, l'organisation veille à une répartition équilibrée des places disponibles. L'organisation se réserve le droit d'annuler l'inscription d'une personne inscrite sur une activité

en cas d'inscriptions répétées et systématiques sur les mêmes créneaux, notamment lorsque celles-ci empêchent un accès équitable aux autres participants.

Les participants sont pris en charge par petits groupes et sont placés sous la responsabilité de l'éducateur pendant le fonctionnement de l'atelier. Les participants s'engagent à respecter scrupuleusement les consignes de l'éducateur. Des équipements de sécurité comme le casque ou diverses protections sont obligatoires sur certaines activités.

De même, les participants s'engagent à venir avec une tenue de sport adapté à la pratique sportive (chaussures fermées, pas de jupe ni de robe, cheveux attachés).

Ils peuvent se voir refuser l'accès aux activités s'ils ne respectent pas ces critères.

Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés de leurs parents ou d'un adulte responsable.

La Ville n'est pas chargée d'assurer la garde des enfants ni d'organiser les déplacements d'un atelier à l'autre. De même, la ville n'est pas tenue de maintenir sur le site les visiteurs qui désireraient quitter Vital'Été.

Toute sortie est libre, sous la responsabilité individuelle des participants.

Les accompagnants observateurs devront rester à l'écart de l'atelier, et ne devront pas gêner le bon déroulement de l'activité.

L'accueil des groupes n'est possible que sur réservation préalable, au plus tard une semaine avant, et selon les places disponibles. Cette réservation s'effectue par téléphone sur la base du numéro suivant : 06 03 35 94 55

Le taux d'encadrement pour les groupes devra être d'un adulte responsable pour 6 enfants maximum.

Article 4 – Matériel

Le matériel nécessaire aux ateliers sera mis à disposition par l'organisation. Ce matériel fera l'objet d'une vérification régulière et devra être rendu en l'état au responsable de l'activité.

Article 5 – Utilisation des locaux

Les utilisateurs des installations doivent veiller à maintenir les sites d'animation propres et se conformer aux instructions données par les animateurs, respecter les prescriptions et interdictions affichées sur les installations.

Ils sont tenus de faire un usage des lieux et des installations conforme à leur destination et de s'abstenir de toute pratique pouvant détériorer l'équipement ou l'espace d'animation.

Il est interdit d'endommager les aménagements et les installations.

Les utilisateurs doivent respecter le règlement intérieur de chacune des installations aménagées pour l'action Vital'Été.

Article 6 – Dégradations

Les utilisateurs des installations sont pécuniairement responsables des dégradations qu'ils causent aux installations et aménagements existant sur le site, ainsi que des dommages qu'ils occasionnent aux tiers.

Tout dommage ou dégât ainsi occasionné est réparé par la Ville aux frais des auteurs de l'acte, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées à leur encontre.

Les représentants légaux des enfants sont responsables des dégâts que ceux-ci pourraient occasionner.

Article 7 – Habilitation du personnel

Le personnel municipal participant à l'organisation de l'opération Vital'Été est habilité à prendre toute mesure qui pourrait s'avérer nécessaire pour des motifs de sécurité ou nécessité de service.

Toute personne qui par son comportement trouble l'ordre ou le fonctionnement des diverses installations et activités peut être immédiatement expulsée, au besoin sur réquisition des forces de l'ordre.

Article 8 – Aptitudes physiques – Assurances – Droits à l'image

Toute personne participant aux activités est supposée ne présenter aucune contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives.

Elle est réputée être assurée à titre personnel pour les dommages qu'elle subirait et en responsabilité civile pour les dommages qu'elle causerait aux tiers.

Elle accepte également que son image puisse être utilisée à des fins de promotion des opérations d'animation mises en œuvre par la Ville de Besançon.

Article 9 – Données personnelles - Règlement Général de Protection des Données (RGPD)

Vos données : nom, prénom, code postal, mail, dates de naissance sont enregistrées dans un fichier informatisé par la collectivité. Elles sont destinées aux personnes en charge de la gestion des activités afin de vous informer et de vous consulter sur les activités de Vital'Été. Vos données décrites ci-dessus seront utilisées et conservées pendant la durée des statistiques (3 ans) dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée. Vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition pour motifs légitimes. Ces droits peuvent être exercés sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, en contactant le Délégué à la Protection des Données de la Ville de Besançon à l'adresse dpo@grandbesancon.fr ou par courrier à Grand Besançon - DPO, 4 rue Gabriel Plançon, 25000 BESANCON.

Article 10 – Responsabilité de la Ville de Besançon

La responsabilité de la Ville de Besançon ne saurait être engagée pour des vols, pertes et destruction d'objets appartenant aux utilisateurs de l'animation Vital'Été.

Il est recommandé de ne porter sur soi ni somme d'argent, ni objet de valeur.

Article 11 – Application du règlement

Le Maire sera chargé de l'exécution du présent règlement.

« Approuvé par délibération du Conseil municipal de la commune de Besançon en date du 18 juin 2026. »

*Pour le Maire,
Par délégation,
L'Adjoint délégué aux
Sports et équipements sportifs,*

Frédéric PARISE